

Les préalables à l'accueil d'un chercheur international

FORMATION AMUE
ACCUEIL DES
CHERCHEURS
ETRANGERS

13&14 juin 2022



LES PRÉALABLES À L'ACCUEIL D'UN CHERCHEUR INTERNATIONAL : LABORATOIRE ET ÉTABLISSEMENT

- ✓ **Contrôles relatifs au chercheur lui-même (s'il n'est pas connu) :**
 - CV, établissement d'origine, identité ?
 - Pertinence du projet et durée du séjour ?
- ✓ **Conditions de présence et d'accueil au sein du laboratoire :**
 - Encadrement : Qui est le référent d'accueil ? Sera-t-il disponible ?
 - Logistique : Où va-t-on pouvoir l'installer ?
- ✓ **Encadrement contractuel au sein de l'établissement :**
 - Recrutement, stage, cotutelle etc... ?
 - Hors cadre : contrat de collaboration ou contrat d'accueil ?

LES PRÉALABLES À L'ACCUEIL D'UN CHERCHEUR INTERNATIONAL : CONDITIONS DE SÉJOUR EN FRANCE

CENTRE DE MOBILITE
INTERNATIONALE
de BREST

Marjolaine LE GALLO

FORMATION AMUE
ACCUEIL DES
CHERCHEURS
ETRANGERS

13&14 juin 2022

D'un point de vue réglementaire, les questions à se poser :

- Entrée en France : un visa est-il nécessaire ?
- Autorisation de séjour : le chercheur peut-il se maintenir en France ?
- Autorisation de travail : le chercheur sera-t-il employable ?

Assurances :

- Santé : le chercheur peut-il faire valoir des droits en France ?
- Sinon a-t-il prévu une couverture santé depuis son pays ?
- Responsabilité civile obligatoire (à contracter en France)

Ressources :

- Quel financement pour le séjour en France ?
- Le financement ouvre-t-il le droit au statut Passeport Talent?

Les points de vigilance

Les points de vigilance

Bien déterminer le motif du séjour : stage / études / recherche ?

- A chaque motif, sa procédure et son encadrement contractuel
- A chaque motif, son visa et son titre de séjour

Le timing des procédures :

- 1/ ANTICIPER les durées de la collaboration
- 2/ SECURISER les conditions de présence dans le laboratoire
- 3/ VERIFIER les conditions de séjour en France
- 4/ DEMARRER les démarches (visa, voyage, logement)

❖ **Anticiper ! Anticiper ! Anticiper!**

Une fois tous les contrôles préalables effectués et la durée de la mobilité déterminée, on peut arrêter les dates du séjour en fonction des critères suivants par ordre de priorité :

- « Le bal des signatures »
 - ❖ Contrat de travail ou collaboration
 - ❖ Convention d'accueil scientifique, Convention de Séjour Recherche, Convention de stage ou de cotutelle etc...
- La demande de visa (pour ceux qui seraient concernés)
 - ❖ Déterminer le motif du séjour en amont
 - ❖ Tenir compte des particularités locales
- La logistique : logement, voyage...